



COMMUNE DE FOREL (LAVAU)  
1072 FOREL (LAVAU)

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

## **Préavis municipal N° 2/2018 relatif à l'aménagement du giratoire du Chêne avec demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### **1. INTRODUCTION**

A l'initiative de la Commune de Forel (Lavaux), la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a fait procéder à une étude, afin d'analyser le carrefour du Chêne, soit au croisement entre la Route de Lausanne et la Route des Prés de Bamps (RC 762 B-P) et la Route de Grandvaux (RC 764 C-S).

Ce carrefour a été identifié « point noir » au sens des normes VSS (Association Suisse des professionnels de la route et des transports) et fait partie de la planification cantonale d'élimination des points noirs. L'analyse de l'accidentalité a été confiée au bureau SwissTRAFFIC qui a rendu son rapport définitif le 12 août 2015.

### **2. SITUATION ACTUELLE**

Afin de sécuriser et fluidifier le trafic pendant la durée des travaux sur la Route de Savigny (RC 701), un giratoire provisoire a été créé par la DGMR. Il s'agit maintenant de le rendre définitif. Ces travaux n'auront lieu qu'une fois la circulation rétablie sur la RC 701, soit dès le mois de juillet 2018 environ.

Ce giratoire, en-dehors des limites de localité, sera entièrement pris en charge par le Canton.

### **3. PROJET**

#### **3.1 Trottoir**

Suite à l'enquête préalable de ce giratoire définitif par la DGMR, le Service de la Mobilité a demandé l'étude de la prolongation du trottoir existant jusqu'aux habitations situées après le giratoire.

La Municipalité est entrée en matière, afin de profiter des travaux en cours et de la participation financière de l'Etat.

#### **3.2 Eclairage public**

L'éclairage actuel du giratoire est obsolète et ne répond plus aux normes en vigueur. La création du trottoir implique la création d'une aide à la traversée, d'où l'obligation d'un éclairage public. De plus, pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de continuer d'éclairer ce giratoire, étant donné qu'il était déjà bien éclairé. Selon la loi sur les routes, l'éclairage est à la charge des communes (exécution et exploitation). Pour ce faire, il est prévu la pose de 8 nouveaux candélabres à LED.

#### **3.3 Arrêt de bus**

A la suite du changement de ligne chez CarPostal, l'arrêt « Grandchamp » a été déplacé devant la parcelle N° 1124. L'aménagement de cet arrêt sera pris en charge à hauteur de 50% pour la Commune et 50% par le Canton.

### 3.4 Divers

Des tubes pour l'eau potable seront posés en attente sous la chaussée et dans la pastille centrale en vue d'éventuelles extensions futures.

## 4. FINANCEMENT

Le financement se fera par les liquidités courantes et amorti au maximum sur 5 ans.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Description	Montant
Eclairage public (mâts, câbles, armoire, luminaire, etc.)	CHF 19'500.--
Travaux de génie civil pour éclairage public (socle, tubes, etc.)	CHF 8'700.--
Finance d'équipement 10 A monophasé	CHF 3'600.--
Honoraires ingénieurs civils pour relevés et plans conformes	CHF 2'500.--
<b>Total HT à la charge de la Commune de Forel (Lavaux)</b>	<b>CHF 34'300.--</b>

### TROTTOIR - ARRÊTS DE BUS - EAU POTABLE - PASTILLE CENTRALE

Description	Montant
Travaux de génie civil pour création d'un trottoir L= ~190 m	CHF 28'500.--
Aménagement pastille centrale du giratoire	CHF 5'000.--
Arrêts de bus	CHF 2'500.--
Tuyau eau potable PE diam. ext. 40 mm centre giratoire	CHF 150.--
<b>Total HT à la charge de la Commune de Forel (Lavaux)</b>	<b>CHF 36'150.--</b>

### RÉCAPITULATION

Total HT « Trottoir, arrêts de bus, eau potable et éclairage public à la charge de la Commune de Forel (Lavaux)	CHF 70'450.--
Divers et imprévus ~5%	CHF 3'300.--
<b>Total HT</b>	<b>CHF 73'750.--</b>
TVA 7.7%	CHF 5'678.--
<b>Total TTC à la charge de la Commune de Forel (Lavaux)</b>	<b>CHF 79'428.--</b>

Arrondi à CHF 80'000.--

Pour rappel, ces travaux figurent au plan des investissements de la législature 2016-2021.

N° préavis	Date	Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2016/2021
9/2016	16.12.2016	Plafond d'emprunts				fr. 17'660'000.00
			<b>Accordés</b>			
07/2014	06.11.2014	Aménagement extérieur du groupe scolaire	fr.	400'000.00		
04/2015	18.06.2015	Extension de l'épuration dans le secteur Petit Jorat	fr.	200'000.00		
05/2015	01.10.2015	Collecteur EC. secteur "Létaz Favaz"	fr.	350'000.00		
05/2015	01.10.2015	Collecteur EC. secteur "Létaz Favaz"	fr.	350'000.00		
02/2017	29.06.2017	Réfection de la route des Tavemes	fr.	1'000'000.00		
03/2017	29.06.2017	Travaux pour EU + EC + EP - La Chercotte	fr.	855'000.00		
09/2017	15.12.2017	Sources du Grenet - crédit complémentaire	fr.	700'000.00		
10/2017	15.12.2017	Remplacement conduite EP/DI - La Chesauda	fr.	330'000.00		
			<b>Contractés</b>	<b>Accordés</b>	<b>Prévus</b>	<b>Solde à disposition</b>
(6 mois)	01.02.2018-31.07.2018	Emprunt à court terme	fr.	3'000'000.00	fr.	4'185'000.00
		Emprunts consolidés	fr.	8'135'155.00		
	<b>01.02.2018</b>	<b>Total des emprunts</b>	<b>fr.</b>	<b>11'135'155.00</b>	<b>fr.</b>	<b>1'185'000.00</b>
		Amortissements	fr.	-		fr. 5'339'845.00
	19.04.2018	Giratoire du Chêne			fr.	80'000.00
	19.04.2018	Divers			fr.	-
Après séance du Conseil communal d'avril		<b>Total prévisible des emprunts</b>	<b>fr.</b>	<b>12'400'155.00</b>		<b>fr. 5'259'845.00</b>

**5. CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)**

Vu le préavis municipal N° 2/2018,  
Oui le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- D'autoriser la Municipalité à exécuter l'aménagement du giratoire du Chêne ;
- De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 80'000.-- financé tel que proposé au point 4 du présent préavis.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :



S. Audino



Le Secrétaire :



P.-A. Borloz

Adopté en séance de Municipalité du 19 février 2018

Municipale responsable : Mme Roseline Chapalay, Municipale